

POUR Y VOIR CLAIR

Inflation – Pouvoir d'achat – Augmentation(s)

Inflation ! Que fait la Direction ?



Alors que la situation s'aggrave pour le pouvoir d'achat des salariés du groupe Sopra Steria et en particulier ceux avec une certaine ancienneté et qui dépassent à peine les salaires des nouveaux embauchés ou ceux devant utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail,

Que fait la Direction ?

A ce jour, **aucune négociation n'a été ouverte**.

Est-ce un sujet secondaire pour la Direction ?

Nos concurrents ont déjà commencé à bouger. **Ne tardons pas** au risque de voir partir de nombreux salariés !

Il existe des solutions qu'il est temps de mettre en œuvre : **augmentations générales**, nouvelle **prime Macron**, élargissement du télétravail ...



La Direction ne peut plus rester sans rien faire !

Et si, pour commencer, elle accordait les **250 € de sur-intéressement** que **nous avons** demandés au titre des **bons résultats** 2021, confirmés par ceux du 1^{er} semestre 2022 ?

En **syndicat responsable**, rompu aux négociations, **Traid-Union** n'arrive pas avec des solutions toutes faites, souvent simplistes, propices à la surenchère et qui n'ont aucune chance d'être retenues.

Le sujet est **de plus en plus prégnant** et affecte **de plus en plus de salariés**.

Il est grand temps de négocier !

N'hésitez pas à contacter vos élus **Traid-Union**, sur site ou par courriel.

POUR Y VOIR CLAIR

Et pendant ce temps là, du côté des CRH ...

Même s'il semble que la population éligible à une revalorisation en juillet ait été élargie, (on parle des personnes avec moins de 10 ans d'expérience ou non augmentées depuis 4 ans et plus) aucune mesure anti-inflationniste n'est prévue.

C'est insuffisant !

Retour CRH de janvier, vécu sur un grand site de province !



Du coté des négos ...

+100 € si je vais au bureau en vélo (ou autre moyen durable) !



Traid-Union signe l'accord d'entreprise concernant la mise en œuvre du Forfait Mobilités Durables, ce qui le rend applicable.

Les plus :

⚡ Passage du plafond annuel de remboursement à **300 €** (vs 200 € dans l'accord IK vélo actuel)

⚡ Élargissement des moyens de transports éligibles aux trottinettes et au co-voiturage, en plus des vélos.

Et toujours :

40 € remboursés pour l'achat de matériels de sécurité si vous optez pour le vélo ou la trottinette.



Mise en application : premier janvier 2023.

POUR Y VOIR CLAIR

Temps de travail. Accord obligatoire !



L'accord actuel, et ses 11 jours de RTT, arrive à échéance le 31 décembre.

La négociation pour en signer un nouveau est commencée.

L'aboutissement à un accord est **obligatoire**, sinon passage aux 35 heures strictes et fin des RTT.

Nous n'envisageons évidemment pas cette possibilité, et la Direction non plus sans doute.

Nos demandes :

- ⚡ **Octroi** d'une demi-journée de congés **supplémentaire** (passage de 25,5 à 26 jours par an), en **reconnaissance** de **l'investissement** quotidien, de **tous les salariés** de l'entreprise, qui, souvent, **ne comptent pas** leurs heures
- ⚡ **Amélioration des taux de majoration** des heures supplémentaires, particulièrement celles qui affectent le plus **l'équilibre** vie privée/vie professionnelle, c'est-à-dire après 21h ou le week-end (et jours fériés)
- ⚡ Mise en place d'un **Compte Epargne Temps**, alimenté par des jours de congés non pris ou des heures de récupération.



Cette **négociation d'importance** est à son début et **nous vous tiendrons** régulièrement **informés** de son évolution.



... aux juilletistes !